



CA de Nevers (Siren : 245804406)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Nevers
Arrondissement	Nevers
Département	Nièvre
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/2002
Date d'effet	01/01/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Denis THURIOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	124 Route de Marzy
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	58000 NEVERS
Téléphone	03 86 61 81 60
Fax	03 86 61 81 99
Courriel	hotel.municipal@agglo-nevers.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Redevance assainissement

Population

Population totale regroupée	69 050
-----------------------------	--------

Densité moyenne 261,74

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
58	Challuy (215800517)	1 650
58	Coulanges-lès-Nevers (215800889)	3 763
58	Fourchambault (215801176)	4 092
58	Garchizy (215801218)	3 726
58	Germigny-sur-Loire (215801242)	771
58	Gimouille (215801267)	438
58	Marzy (215801606)	3 829
58	Nevers (215801945)	33 825
58	Parigny-les-Vaux (215802075)	998
58	Pougues-les-Eaux (215802141)	2 420
58	Saincaize-Meauce (215802257)	377
58	Saint-Éloi (215802380)	2 266
58	Sermoise-sur-Loire (215802786)	1 549
58	Varennes-Vauzelles (215803032)	9 346

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 41

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur urbains</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Eau</i>
- Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.224-8</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.224-8</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement</i>
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement</i>

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer <i>En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement</i>
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines <i>En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement</i>
- Autres actions environnementales <i>Mise en œuvre des mesures visant à sauvegarder les espaces boisés ainsi que les espaces naturels riverains de la Loire, de la Nièvre et de leurs affluents sur le périmètre de l'ancien EPCI et l'éducation relative à l'environnement</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ; - Mise en œuvre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives <i>soutien aux structures de haut niveau agréées par le Ministère des Sports d'intérêt communautaire</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire
- Organisation des transports non urbains
- Plans de déplacement urbains
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social <i>Politique du logement</i>
- Politique du logement social <i>Politique du logement</i>
- Politique du logement étudiant <i>Politique du logement</i>

- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat <i>réserves foncières pour la mise en ?uvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat</i>
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
58	SM du SCOT du Grand Nevers (255801698)	SM fermé	121 157
58	SMO pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre (200063923)	SM ouvert	69 050
58	SM "Nièvre Numérique" (200002400)	SM ouvert	284 956
58	PETR Pays Val de Loire Nivernais (200051555)	SM ouvert	145 321
58	SI d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN) (255801185)	SM ouvert	274 750
45	Etablissement public Loire (254502008)	SM ouvert	4 483 806

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)